

Déplacements pour raisons médicales



En route vers une meilleure santé.

Environ 30 pour cent de la population canadienne habite dans des régions rurales ou éloignées¹. Pour bon nombre de ces Canadiens et Canadiennes, il est difficile d'obtenir des diagnostics ou des traitements médicaux spécialisés, surtout si l'on considère que la vaste majorité des médecins spécialistes habitent et travaillent dans les grands centres urbains.

Les personnes qui habitent dans des régions éloignées peuvent devoir se déplacer vers ou depuis des installations de soins de santé ou des spécialistes situés à bonne distance de leur résidence pour obtenir des diagnostics ou des traitements pour un problème de santé. Les frais supplémentaires peuvent être inabordables pour certaines personnes et les empêcher d'accéder au traitement médical dont elles ont besoin.

Certaines provinces et certains territoires offrent des remboursements ou des subventions pour les déplacements nécessaires à l'obtention de services de soins de santé, mais cette couverture est généralement restreinte et ne couvre qu'une partie des dépenses. Une assurance privée relative aux déplacements pour raisons médicales peut aider à combler l'écart lorsque l'appui provincial ou territorial est insuffisant. En outre, il s'agit d'un élément important que les entreprises situées dans des régions rurales et éloignées prennent en considération lorsqu'elles choisissent un régime d'avantages sociaux.

¹ Santé Canada, en ligne : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/jfy-spv/rural-rurale-fra.php>

Couverture relative aux déplacements pour raisons médicales

La couverture relative aux déplacements pour raisons médicales de Victor Canada est une couverture optionnelle qui prévoit le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement au Canada pour les membres du régime admissibles pour l'obtention d'un traitement médical d'un médecin ou dans une installation de soins de santé à l'extérieur de leur région.

Points saillants de la couverture relative aux déplacements pour raisons médicales

- Le membre du régime doit être dirigé par son médecin vers un autre médecin dans la même province ou ailleurs au Canada.
- La distance aller-retour depuis la résidence du membre du régime jusqu'au bureau du médecin ou à l'installation de soins de santé doit être d'au moins 500 kilomètres.
- La couverture prévoit le remboursement d'un déplacement aller-retour en classe économique avec une compagnie aérienne, en train ou en autobus régulier, ou le remboursement du kilométrage.
- Les frais de déplacement pour un accompagnateur peuvent également être remboursés.
- Les frais de taxi, de location de voiture, de stationnement ou de réparation automobile ne sont pas couverts.
- Les frais d'hébergement pour le membre du régime qui a besoin du traitement et pour un accompagnateur sont également couverts, jusqu'à concurrence de 125 \$ par jour jusqu'à un maximum de cinq jours par voyage.

- Les frais pour les appels téléphoniques et les repas ne sont pas couverts.
- Le maximum viager pour cette couverture est de 2 000 \$ pour les frais de déplacement et d'hébergement combinés.
- La couverture relative aux déplacements pour raisons médicales de Victor peut être coordonnée à une couverture provinciale existante ou à un autre régime gouvernemental.

Choisissez Victor pour votre programme d'avantages collectifs

Disposer d'un ensemble complet d'avantages sociaux est une part importante de la stratégie de toute entreprise qui souhaite attirer des candidats et fidéliser ses meilleurs employés. À titre de couverture optionnelle « ajoutée » aux prestations de soins médicaux complémentaires de Victor, la couverture relative aux déplacements pour raisons médicales peut considérablement augmenter la valeur du programme d'avantages sociaux d'une entreprise tout en aidant les employés dans les régions éloignées à accéder plus facilement à une expertise médicale ou à un traitement spécialisé.

À propos du régime d'avantages collectifs de Victor

Des avantages collectifs et des avantages aux retraités. C'est ce que nous offrons. Nous connaissons les difficultés auxquelles font face les entreprises indépendantes et les personnes retraitées lorsqu'ils recherchent la bonne couverture. Nous venons en aide en travaillant avec des partenaires de première qualité, et en tirant profit de leur expertise pour offrir aux clients et aux membres du régime une gamme d'options qui favorisent une couverture durable.

Nous ne sommes pas un assureur traditionnel; nous travaillons avec des partenaires soigneusement choisis, qui sont tous des chefs de file de notre secteur. En traitant avec des fournisseurs de prestations de premier ordre, nous proposons des marchés d'assurance stables et bien établis pour vos besoins en matière d'assurance. Victor Canada fait partie de Victor Insurance Holdings, l'entreprise de gestion de souscription d'assurance la plus importante dans le monde, et nous bénéficions de son envergure, de sa gouvernance solide et de sa conformité réglementaire.

Protégez vos employés. Adhérez aujourd'hui.



La couverture relative aux déplacements pour raisons médicales est fournie par Green Shield Canada.

Toute description des produits de Victor dans cette publication n'est fournie qu'à titre indicatif et n'inclut pas toutes les modalités, exclusions et conditions des polices d'assurance. L'information n'est pas conçue comme un conseil applicable à une situation individuelle et nul ne devrait s'y fier en ce sens.

© 2019 Gestionnaires d'assurance Victor inc.